

[Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'ASH pour l'année 2017-2018](#) [1]

[Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - année scolaire 2017-2018](#) [2]

Circulaire n° 2017-140 du 10 août 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 27 du 24 août 2017

En application de l'article 7 du [décret n° 2017-169 du 10 février 2017](#) [3] relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (Cappei), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le nouveau dispositif de formation s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale : les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei et les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue.

La liste de l'ensemble des modules de formation retenus pour l'année 2017-2018 figure en annexe. Les candidatures seront regroupées au niveau académique par le responsable académique de la formation continue des enseignants pour inscription dans l'application Gaia **avant le 1er octobre 2017**, délai de rigueur.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/modules-de-formation-dinitiative-nationale-dans-le-domaine-de-lash-pour-lann%C3%A9e-2017-2018>

[2] http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=119109

[3] http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112987